Valleroy, le 29 Mars 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mars 2019

Etaient Présents : M. LAMORLETTE – M. LAGARDE – MM. PETITJEAN – TORNIOR – GRIMALDI – LOMBARD - Mme DONNEZ –Mme TISSOT – Mme COVRE – Mme ALIVENTI - M. MUSIOL - Mme AFIRI - Mme ROWDO – Mme JOFFRIN

Absents représentés : M. KRENC pouvoir à Mme JOFFRIN
M. MASCIONI pouvoir à Mme TISSOT

Absents excusés : Mme CHEILLETZ - M. SMENDA - Mme WITNAUER

Monsieur LOMBARD Alain est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé

1) ONF – Exploitation 2019

Monsieur Romain BATTAGLIA , agent ONF pour Valleroy vient présenter aux élus le programme travaux 2019. Trois parcelles sont concernées la 36, la 46 et la 47.
Il est proposé :

- une parcelle en bois de chauffage,
- une chênes et frênes en grumes à vendre
- une « taillis et petites futées » vente à une entreprise.

Le conseil municipal après délibération et par 15 voix pour et une contre (M. KRENC) valide ces propositions.

2) Compte de Gestion et Compte Administratif 2018

Monsieur LAGARDE Quentin, adjoint finances présente aux élus le compte de gestion et le compte administratif 2018 de la commune de VALLEROY.
Le Compte de Gestion concorde avec le Compte Administratif au niveau des résultats budgétaires de l'exercice, et se présente comme suit :

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	453 869.94 €	013	Atténuations de charges	25 908.77 €
012	Charges de personnel	650 331.50 €	70	Produits des services	55 988.01 €
014	Atténuations de produits	0 €	73	Impôts et taxes	846 046.48 €
65	Autres charges de gestion courante	203 951.98 €	74	Dotations et participations	552 447.20 €
66	Charges financières	995.98 €	75	Autres produits gestion courante	79 277.13 €
67	Charges exceptionnelles	11 314.62 €	77	Produits exceptionnels	869 912.74 €
			042	Opération d'ordre entre section	18 810.66 €
TOTAL		**1 320 464.02 €**	**TOTAL**		**2 448 390.99 €**

Pour l'année 2018 cet écart était de 1 127 926.97 €. Ecart important car des recettes exceptionnelles ont été enregistrées. Cette différence est dûe à deux évènements l'un concernant la liquidation du syndicat des eaux Valleroy-Moineville et l'autre concernant le résultat d'un jugement du tribunal administratif concernant l'avenue Charles de Gaulle.

b) Dépenses et recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
23	Opérations d'équipements	60 875.42 €	13	Subventions d'investissement	360 327.59 €
13	Subventions d'investissement	0 €	10	Dotations fonds divers	146 359.75 €
16	Remboursement d'emprunts	16 080.48 €	1068	Excédents de fonctionnement	352 812.25 €
26	Particip. et créances rat.	600.00 €	27	Autres immo. financières	23 865.39 €
040 041	Op. d'ordre entre section Op. patrimoniales	18 810.66 € 23 865.39 €	165 041	Dépôt et cautionnements reçus Op. patrimoniales	1 188.17 € 23 865.39 €
TOTAL		**120 231.95 €**	**TOTAL**		**908 418.58 €**

Les programmes de travaux ont été globalement réalisés sur l'exercice 2018.

3) Affectation du Résultat

Monsieur LAGARDE Quentin, adjoint finances précise que le Compte Administratif 2018 fait ressortir un excédent de financement pour la Section d'Investissement d'un montant de 1 371 501.52 € et un résultat excédentaire d'un montant de 1 201 387.16 € en Section de Fonctionnement,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,
DECIDE de reprendre en Section d'Investissement le résultat excédentaire du Compte Administratif 2018, soit la somme de 1 371 501.52 €, au Budget Primitif 2018, à inscrire à l'article 001 « Résultat d'Investissement Reporté ».

DECIDE d'affecter en Section d'Investissement, la totalité du résultat excédentaire du Compte Administratif 2018, soit la somme de 1 128 021.31 €, au Budget Primitif 2018, à inscrire à l'article 1068 « Affectation du Résultat de Fonctionnement ».

4) Vote des trois taxes

Les élus de la commune de VALLEROY ont décidé de ne pas augmenter les taux de contributions directes des ménages. Les taux pour 2019 ont été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 12.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.69 %

5) Budget Primitif 2019

Monsieur LAGARDE Quentin, Adjoint Finances, présente le Budget Primitif 2019 :

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant voté
013	Atténuations de charges	20 000.00 €
70	Produits des services	47 600.00 €
73	Impôts et taxes	819 350.00 €
74	Dotations et participations	563 050.00 €
75	Autres produits gestion courante	75 000.00 €
Total des recettes de gestion courante		**1 525 000.00 €**
042	Opérations d'ordre entre section	20 000.00 €
002	Résultat reporté	73 365.85 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**1 618 365.85 €**

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant voté
011	Charges à caractère général	501 500.00 €
012	Charges de personnel	766 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	306 565.85 €
Total des dépenses de gestion courante		**1 574 665.85 €**
66	Charges financières	6 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	17 200.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 618 365.85 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à

1 618 365.85 €

Section Investissement :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019 - DEPENSES ET RECETTES

Op	Intitulés	DEPENSES RAR	DEPENSES Projet BP	DEPENSES Total Dépenses	RECETTES RAR	RECETTES Projet BP	RECETTES Total Recettes
"001	Résultat d'investissement 2018 reporté		0.00	0.00		1 371 501.52	1 371 501.52
1068	Affectation résultat fonct 2018			0.00	0.00	1 128 021.31	1 128 021.31
"021	Virement de la section de fonct			0.00		0.00	0.00
"020	Dépenses Imprévues		20 000.00	20 000.00			
	TOTAL 1	**0.00**	**20 000.00**	**20 000.00**	**0.00**	**2 499 522.83**	**2 499 522.83**
10222	FCTVA					10 000.00	10 000.00
10223/10226	TLE - Taxe Aménagement					2 000.00	2 000.00
21318	Travaux en régie		20 000.00	20 000.00			
1641	Remboursement capital emprunt		15 000.00	15 000.00			
16818	Remboursement capital CAF		2 100.00	2 100.00			
1641	Emprunt					0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnement reçus		1 000.00	1 000.00		500.00	500.00
	TOTAL 2	**0.00**	**38 100.00**	**38 100.00**	**0.00**	**12 500.00**	**12 500.00**
21318/1008	**Travaux divers**	0.00	200 000.00	200 000.00			
	Carrefour Rue Ognon/Centre - Place CAUVIN - Place rouge cités minières, floracube etc....						
	Subvention Agence de l'Eau						
2121/1065	**Plantations arbres et arbustes**		30 000.00	30 000.00			
21578/1010	**Acquisitions matériels divers**	0.00	50 000.00	50 000.00			
	(Matériels S/T, chaises bureaux etc...)						
2151/1064	**Tx Enfouissement réseaux secs rue de la Gare**		200 000.00	200 000.00			
21538/1030	**Travaux d'éclairage publique**		50 000.00	50 000.00			
	Subvention CEE - SDE 54						
2151/1046	**Travaux rue du stade (voirie lotissement)**		140 000.00	140 000.00			
2151/1025	**Travaux rues de Ianeufville (bas) et poste**	0.00	1 839 902.83	1 839 902.83			
	Subvention DETR					55 980.00	55 980.00
	TOTAL 3	**0.00**	**2 509 902.83**	**2 509 902.83**	**0.00**	**55 980.00**	**55 980.00**
	TOTAL 1+2+3	**0.00**	**2 568 002.83**	**2 568 002.83**	**0.00**	**2 568 002.83**	**2 568 002.83**

Mme JOFFRIN Violette adopte le budget primitif 2019 mais déplore qu'aucun programme ne soit inscrit en investissement concernant des travaux pour l'avenue Charles de Gaulle suite au résultat du Tribunal Administratif.
Monsieur le Maire précise qu'il souhaite prendre du temps avant d'entreprendre quels travaux que ce soit concernant cette rue.

6) Lotissement MUZILLON – Compte de gestion et Compte administratif 2018

Monsieur LAGARDE Quentin, adjoint finances présente aux élus le compte de gestion et le compte administratif 2018 du Lotissement MUZILLON.
Le Compte de Gestion concorde avec le Compte Administratif au niveau des résultats budgétaires de l'exercice, et ce présente comme suit :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses Nettes	847 084.05 €	789 966.21 €
Recettes Nettes	1 830 410.99 €	912 357.00 €
Résultat de l'exercice	983 326.94 €	122 390.79 €
Résultat Reporté	- 230 410.99 €	113 346.13 €
Affectation du Résultat (3)		
Résultat de clôture	752 915.95 €	235 736.92 €

Le conseil municipal après délibération, approuve par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme JOFFRIN) le compte administratif 2018 du budget du Lotissement MUZILLON de VALLEROY.

7) Lotissement MUZILLON - Affectation du Résultat

Le Compte Administratif 2018 du Lotissement MUZILLON fait ressortir un excédent de financement pour la Section d'Investissement d'un montant de 752 915.95 €, et un résultat excédentaire en Section de Fonctionnement d'un montant de 235 736.92 €,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, approuve par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme JOFFRIN),
DECIDE de reprendre en Section de Fonctionnement le résultat excédentaire du Compte Administratif 2018 du Lotissement MUZILLON, soit la somme de 235 736.92 €, au Budget Primitif 2018 du Lotissement MUZILLON, à inscrire à l'article 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté ».

8) Lotissement MUZILLON - Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme JOFFRIN)
ADOPTE le budget primitif 2019 du Lotissement MUZILLON de VALLEROY qui s'établit comme suit :

	DÉPENSES	**RECETTES**
Investissement	1 415 932.77 €	2 696 781.49 €
Fonctionnement	2 547 865.54 €	2 547 865.54 €
TOTAL	**3 963 798.31 €**	**5 244 647.03 €**

9) LOGIEST – Garantie avec contrat de prêt

Vu le rapport établi,
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le contrat de prêt n° 94192 en annexe signé entre LOGIEST ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et consignations,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de VALLEROY accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 295 279 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 94192 constitué de 3 Lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

10) DIVERS

- Le CCAS de VALLEROY organise un goûter pour les anciens le mercredi 15 mai 2019
- Monsieur LOMBARD Alain informe les élus des actions menées par diverses associations (comité des sports, club photo, jeunesse et sports etc…)

Le Maire

Christian LAMORLETTE